

Saison 2026/2027

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

MUTATION, TRANSFERTS ET INDÉMINITÉS




FF TENNIS
DE TABLE

COMITÉ
LOIRE-
ATLANTIQUE

Ce guide vous permettra d'obtenir toutes les informations sur les trois thématiques suivantes :

- LA MUTATION
- LE TRANSFERT
- LES INDÉMNITÉS DE FORMATIONS

SOMMAIRE

MUTATION

3

Période

3

Ou effectuer ma demande ?

4

Critères et grille tarifaire

5-6

Spécificités

7-8

Questions et informations utiles

9

TRANSFERT

10

Cas de transfert

INDÉMNITÉS DE FORMATION

11

Classement et catégories à retenir

12

Méthode de calcul

13

Informations utiles

14

NOUS CONTACTER

15

LA MUTATION CONCERNE UN JOUEUR AVEC UNE LICENCE COMPÉTITION OU DIRIGEANT.



A RETENIR !

La période des mutations ordinaires pour la saison 2026/2027 sera officiellement ouverte ce vendredi 15 mai et se terminera le mardi 30 juin, date de clôture de cette période, les joueurs sont autorisés à changer de club sans justification particulière. Passée cette date, la mutation d'un joueur est dite exceptionnelle.

Mutations, mode d'emploi

Une mutation correspond au transfert d'un joueur d'un club vers un autre. Deux types de mutations existent : la **mutation ordinaire**, qui s'étale sur plusieurs semaines consécutives en fin de saison sportive, et la **mutation exceptionnelle**. La mutation ordinaire ne nécessite aucune justification particulière, contrairement à la mutation exceptionnelle. Plusieurs raisons, décrites dans les règlements, peuvent permettre d'effectuer une mutation exceptionnelle, en dehors de la période des mutations ordinaires.

Périodes de mutation

Quatre périodes de mutations sont définies par saison sportive, dont deux qui ne concernent que les joueurs inscrits sur les listes de Pro A et Pro B :

- Mutations ordinaires des joueurs de Pro A et Pro B (15 mai au 31 août 2026)
- **Mutations ordinaires de tous les autres joueurs (15 mai au 30 juin 2026)**
- Mutations exceptionnelles des joueurs de Pro A et Pro B (1 septembre au 31 octobre 2026)
- **Mutations exceptionnelles de tous les autres joueurs (16 juillet 2026 au 30 avril 2027)**

Pour rappel, l'article II.601 des règlements administratifs a été modifié de la façon suivante :


« II.610 – Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Le nombre de joueurs mutés figurant sur la feuille de rencontre n'est pas limité. »

MUTATION

OÙ EFFECTUER MA DEMANDE DE MUTATION ?

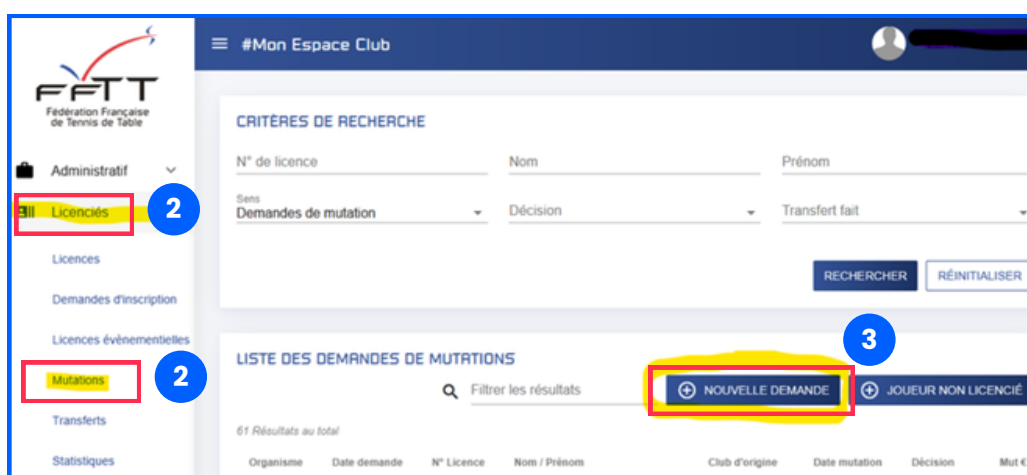
Le joueur, après avoir informé son club, doit :

- 1 Se rendre sur son espace licencié : <https://malicence.fftt.com/login> 
- 2 Cliquez sur l'onglet téléchargement
- 3 Télécharger le bordereau de demande de mutation
- 4 Le compléter afin de le remettre au club recevant



Le Club recevant doit effectuer la demande de mutation. Pour cela il doit :

- 1 Se rendre sur son espace club : <https://monclub.fftt.com/login>
- 2 Cliquez sur l'onglet LICENCIÉS, puis MUTATION
- 3 Créer une NOUVELLE DEMANDE



Comité de Loire-Atlantique de Tennis de Table

Maison des sports - 44 rue Romain Rolland BP 90312 - 44103 NANTES CEDEX 4
Tél : +33 2 51 80 63 90 - Courriel : contact@cdtt44.fr - site : <https://cdtt44.fr>

MUTATION

CLASSEMENT, À RETENIR POUR LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION

Mutation Ordinaire

Classement indiqué sur la licence de la 2ème phase 2025/2026

Mutation Exceptionnelle

Classement début juillet 2026 pour les mutations de la 1ère phase.

Classement mi-saison 2027 pour la 2ème phase.

La consultation des demandes de mutations peut se faire à l'aide du lien suivant : https://www.fftt.com/tmr/InfoM_mutations.php

LIEN NE FONCTIONNE PLUS



MONTANT DE LA MUTATION À RÉGLER À LA FFTT

Montant à régler

0,00 €

Montant réglé

0,00 €

Dans l'espace de demande de mutation, ce tableau restera toujours à 0 € (sauf pour les joueurs numérotés).



Quelle que soit la date d'acceptation de la mutation, le tarif des droits reste inchangé. Le tarif annuel de la licence sera imputé sur la facture du club recevant.



La mutation sera validée après réception du règlement des droits de mutation. Le paiement est à adresser Comité par virement OU par chèque (à l'ordre du Comité). Ne pas oublier d'indiquer le numéro du club et le nom de la personne mutée.

MUTATION

LES TARIFS

Tarif pour les joueurs non-numérotés - A régler au Comité 44

MESSIEURS

Mutation classé 19 et plus	270€
Mutation classé 17 et 18	260€
Mutation classé 15 et 16	136€
Mutation classé 13 et 14	114€
Mutation classé 7 à 12	104€
Mutation classé 5 et 6	37€

DAMES

Mutation classé 15 et plus	146€
Mutation classé 13 et 14	114€
Mutation classé 7 à 12	104€
Mutation classé 5 et 6	37€

Lien direct vers le paiement HelloAsso : [Accéder au paiement des droits de mutation](#)

Tarif pour les joueurs numérotés - A régler à la fédération

MESSIEURS

Mutation classé - N°1 à N°10	3 400€
Mutation classé - N°11 à N°25	2 500€
Mutation classé - N°26 à N°50	1 700€
Mutation classé - N°51 à N°100	1 400€
Mutation classé - N°101 à N°300	1 00€
Mutation classé - N°301 à N°1000	550€

DAMES

Mutation classé - N°1 à N°10	1 900€
Mutation classé - N°11 à N°25	1 300€
Mutation classé - N°26 à N°50	1 150€
Mutation classé - N°51 à N°100	1 000€
Mutation classé - N°101 à N°300	550€

MUTATION

SPÉCIFICITÉS

A SAVOIR ...



Du 16 juillet 2026 au 30 avril 2027, toute demande de mutation est considérée comme EXCEPTIONNELLE.

Il sera donc obligatoire de joindre les justificatifs lors de votre demande (voir le chapitre « mutations exceptionnelles » des Règlements Administratifs)

CONDITIONS À RESPECTER :

Changement professionnel

- Certificat de l'employeur quitté
- Certificat du nouvel employeur ou avis de mutation inter-entreprise comportant la date d'effet.

Changement scolaire ou universitaire

- Certificat de scolarité de la saison précédente
- Certificat d'inscription scolaire ou universitaire pour la nouvelle saison.

Mise à la retraite

- Certificat du dernier employeur
- Certificat de l'organisme de retraite
- Justificatif du nouveau domicile.

Demander d'emploi

- Copie de la carte d'inscription à France Travail.
- Un justificatif de la nouvelle domiciliation qui doit se trouver dans la circonscription à France Travail où la personne est enregistrée.

Déménagement

- Cette possibilité ne concerne que les licenciés de série départementale et régionale.
- La demande de mutation doit être accompagnée de tout justificatif de changement de domicile et être formulée dans les six mois suivant la date du déménagement.
- La distance entre l'ancien et le nouveau domicile doit être supérieure à 30km.
- La distance entre la nouvelle association et le nouveau domicile doit être inférieure à la distance entre l'ancienne association et le nouveau domicile (de ville à ville).

Règle sur le kilométrage

La distance entre l'ancienne et la nouvelle situation ne doit pas être inférieure à 30 kms. La distance entre la nouvelle association et le nouveau domicile doit être inférieure à la distance entre l'ancienne association et le nouveau domicile. Les distances précisées s'entendent de ville à ville.

MUTATION

SPÉCIFICITÉS

DÉCISION SPÉCIFIQUE AU 44

Mutation joueurs des catégories poussins à cadet classés 5

En cas d'impossibilité de présenter les justificatifs ci-dessus, l'accord écrit du président du club quitté peut être présenté pour une acceptation éventuelle.

Mutation lors de la création d'un club

- Président
 - Secrétaire
 - Trésorier
-) = Mutation gratuite

Les autres joueurs doivent payer la mutation.

ASTUCES

Faites au préalable votre demande puis revenez sur la plateforme après avoir validé celle-ci pour insérer les pièces justificatives.



Dans la mesure où le joueur muté est concerné par l'indemnité de formation, tant que celle-ci n'est pas versé + les frais de mutation, aucune mutation sera effectuée.



Il est rappelé que l'accord pour un cas de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Le club devra procéder également aux formalités de demande de licence, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.



Toutes ces informations sont à titre indicatif, vous avez la possibilité d'avoir tous les renseignements dans les règlements fédéraux (partie administrative puis mutations : <https://www.fft.com/site/fft/documentations/reglements-pv-textes-officiels>).



Lorsque le manuel est téléchargé, pour faire une recherche rapide, vous pouvez faire CRTL+F par mot clé. Ainsi, vous gagnez du temps.

MUTATION

FAQ

Un joueur peut-il effectuer plusieurs mutations au cours d'une même saison ?

Oui; en cas de mutations successives, à partir de la deuxième mutation au cours d'une même saison, le coût de la mutation est doublé et le surcoût ensuite rétrocédé au club quitté.

Après avoir payé le coût de la mutation, dois-je aussi payer le coût de la licence ?

En plus des droits de mutations ordinaire ou exceptionnelle, le prix de la licence sera ajouté sur la facture destinée aux clubs. Les différents tarifs (licence et mutation) restent inchangés peu importe la date de demande.

Je suis dans un club civil et je veux intégrer un club Corpo. Dois-je payer des droits de mutation ?

Il n'y a pas de mutation pour un joueur venant d'un club civil pour une association UNIQUEMENT corporative (voir règlements fédéraux). S'il n'y reste pas 2 saisons, il devra muter pendant la période ordinaire, ou s'il remplit les conditions, faire une mutation exceptionnelle

Je suis dans un club corpo et je veux intégrer un club civil. Dois-je payer des droits de mutation ?

Un joueur d'un club corporatif peut aller dans un club civil sans faire de mutation (voir règlements fédéraux) mais est obligé de demander sa qualification, s'il désire continuer à participer au championnat corporatif.

DANS QUELS CAS UN TRANSFERT EST-IL NÉCESSAIRE ?

- Un joueur avec reprise d'activité après au moins une saison sans licence
- Un joueur titulaire d'une licence loisir dans un club civil la saison dernière ou la saison en cours peut demander une licence loisir ou compétition dans un club civil.
- Un joueur titulaire d'une licence compétition dans un club civil la saison dernière ou la saison en cours peut demander une licence loisir dans un autre club civil. Si ce joueur veut participer au championnat en cours de saison, il doit faire une demande de mutation exceptionnelle (avec tous les justificatifs et sous réserve d'être accordée) et le club doit faire une demande de licence compétition.
- Un joueur titulaire d'une licence loisir ou compétition dans un club UNIQUEMENT CORPO la saison dernière ou la saison en cours, peut aller dans un autre club civil cette saison, en prenant une licence compétition ou loisir (loisir interdite pour cadre ou dirigeant).
- Un joueur titulaire d'une licence loisir ou compétition dans un club civil la saison dernière, ou la saison en cours, peut demander sa licence compétition ou loisir (loisir interdite pour cadre ou dirigeant) dans un club UNIQUEMENT CORPO. S'il n'y reste pas 2 saisons, il devra muter pendant la période ordinaire, ou s'il remplit les conditions, faire une mutation exceptionnelle.
- Il est rappelé que l'accord pour un cas de transfert ne vaut pas « licence ». Le club devra procéder également aux formalités de demande de licence, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

CONCERNANT LES MUTATIONS ET LES TRANSFERTS

Tout changement d'association, entre deux associations affiliées à la FTTT, effectué par un joueur dont l'année de naissance est retenue dans les critères d'attribution ouvre droit, pour l'établissement de la licence, au versement éventuel d'une indemnité de formation au profit de l'association quittée.

Classement et catégories à retenir

Mutation ordinaire :

Catégorie 2025/2026 et classement début juillet 2026.

Mutation extraordinaire :

Catégorie 2026/2027 et classement soit début juillet (1ère phase) soit mi-saison (2ème phase)

Si votre association est concernée par une indemnité de formation, le comité vous contactera pour la procédure à suivre.

MÉTHODE DE CALCUL

MESSIEURS

PROTECTION DES CLUBS FORMATEURS Tableau Masculin



Saison 2026/2027

Critère de base : Année de naissance et classement officiel de la première phase (mutation ordinaire) ou à la date d'acceptation (mutation exceptionnelle)

Valeur du Point													
43,10 €	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
N° 1 à 5	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
N° 6 à 10	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
N° 11 à 15	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
N° 16 à 20	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190
30,30 €													
N° 21 à 30	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180
N° 31 à 40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
N° 41 à 100	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160
25,80 €													
N° 101 à 200	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
N° 201 à 1000	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
22,90 €													
Cl 18 (1800 et +)	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130
Cl 17 (1700-1799)	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120
16,40 €													
Cl 16 (1600-1699)	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
Cl 15 (1500-1599)	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Cl 14 (1400-1499)	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90
Cl 13 (1300-1399)	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80
10,90 €													
Cl 12 (1200-1299)	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70
Cl 11 (1100-1199)	0	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60

Calcul en croisant l'année et le classement.

Exemple : Votre joueur est numéroté 42, né en 2014, alors : vous faites 130 multiplié par la valeur du point (30.3€).

MÉTHODE DE CALCUL

DAMES



Saison 2026/2027

PROTECTION DES CLUBS FORMATEURS Tableau Féminin

Critère de base : Année de naissance et classement officiel de la première phase (mutation ordinaire) ou à la date d'acceptation (mutation exceptionnelle)

Valeur du Point													
35,30 €	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
N° 1 à 5	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
N° 6 à 10	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
N° 11 à 15	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
N° 16 à 20	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190
24,70 €													
N° 21 à 30	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180
N° 31 à 40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
N° 41 à 100	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160
22,10 €													
N° 101 à 200	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
N° 201 à 300	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
19,00 €													
Cl 14 (1400 et +)	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130
Cl 13 (1300-1399)	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120
14,80 €													
Cl 12 (1200-1299)	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
Cl 11 (1100-1199)	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Cl 10 (1000-1099)	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90
Cl 9 (900-999)	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80
9,50 €													
Cl 8 (800-899)	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70
Cl 7 (700-799)	0	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60

Calcul en croisant l'année et le classement.

Exemple : Votre joueuse est classée 10, née en 2014, alors : vous faites 60 multiplié par la valeur du point (14.80€).

INDEMNITE DE FORMATION

INFOS UTILES

- la mutation d' un jeune qui revient d' un club étranger après avoir été antérieurement licencié dans un club français entraîne le versement de l'indemnité de formation au dernier club français, dès lors qu'il répond aux critères d' attribution.
- Un joueur qui décide de se licencier après une saison d' arrêt au moins, mais dans une autre association, entraîne également le versement d' une indemnité dans les mêmes conditions que pour une mutation, dès lors qu' il ou elle répond aux critères d' attribution.
- Il est précisé qu' un club peut abandonner l'indemnité à laquelle il a droit. Dans ce cas, il adresse un courrier de renonciation au comité.
- Chaque saison, la valeur du point est précisée dans les instructions administratives de la fédération.

M. YANN KOUADJO

y.kouadjo@cdtt44.fr ou 02.51.80.63.90

M. ROBIEU MICHEL

m.robieu@cdtt44.fr ou 06.12.95.60.32